



Délibération

2024 - 022

Objet : Création d'un contrat de projet pour la création d'un nouveau parcours de licence professionnelle - modification

Délibération du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2024

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-24 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 9 et 11 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et, notamment, leur article 18 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la régie EIVP n°2022-029 du 4 juillet 2022 relative au profil des emplois de la régie et, notamment, son article 4 relatif à la rémunération des agents contractuels ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la régie EIVP n°2023-041 du 20 novembre 2023 portant création d'un contrat de projet ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

DELIBERE

JK

Article 1 – La délibération du conseil d'administration de la régie EIVP n°2023-041 du 20 novembre 2023 est modifiée comme suit :

L'emploi est créé à compter du 15 juillet 2024 pour une durée de 24 mois.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Animer le fonctionnement du comité de pilotage et mettre en place un comité opérationnel comportant des enseignants et enseignants-chercheurs des disciplines concernées
- Mettre en place des ateliers compétences associant des professionnels du domaine de l'architecture et de la conception
- Etablir un diagnostic partagé des pistes d'évolution et des actions à mettre en œuvre
- Réaliser les conditions de mise en adéquation de la maquette pédagogique et des modalités d'évaluation de la formation avec le cadre national de référence de la licence professionnelle et la mise en place d'une voie en apprentissage
- Reprendre et renforcer la pédagogie par projet et les modes actifs d'apprentissage du précédent diplôme centrés sur le « faire » en se basant notamment sur les innovations pédagogiques développées à l'EIVP et plus largement au sein de l'Université Gustave Eiffel.
- Renforcer, dans la maquette, les acquis d'apprentissage en lien avec les transitions numériques et écologiques
- Produire et rassembler l'ensemble des livrables nécessaires à l'intégration de ladite formation à l'offre de formation de l'Université Gustave Eiffel et au système de préinscription en première année de l'enseignement supérieur (Parcoursup)
- Produire et réunir les livrables nécessaires à l'ouverture de la première année de la formation à la rentrée 2025 et assurer la maîtrise d'œuvre de son lancement et du recrutement des enseignants et futurs élèves
- Renforcer les passerelles entre formations existantes et en créer de nouvelles en amont, en aval et *in itinere*
- Tirer pleinement partie des synergies et mutualisations possibles avec l'offre de formation de l'Université Gustave Eiffel
- Participer à l'organisation des centres de compétences thématiques sur les domaines d'enseignement de l'école, en lien avec les composantes de recherche de l'université Gustave Eiffel impliquées dans les formations et les chaires de l'EIVP et avec les partenaires socio-économiques majeurs de l'école.
- Accompagner les équipes de la direction de l'enseignement dans les processus de changement : évolutions des cursus, structuration des processus de travail, intégration des outils numériques de l'Université Gustave Eiffel, dont le nouveau logiciel Pégase (projet national PC-Scol).

Article 2 – Les dépenses correspondantes sont imputées à la section de fonctionnement du budget de la Régie EIVP des exercices 2024 et suivants.

